

Collège Communal du 28 juillet 2020

Présidence de Nicolas MARTIN, Bourgmestre-Président

Présents:

Mme Catherine HOUDART

Mme Charlotte DE JAER,

M. Achile SAKAS,

M. Maxime POURTOIS,

Mme Mélanie OUALI,

M. Stéphane BERNARD,

Mme Catherine MARNEFFE, Échevins

Mme Marie MEUNIER, Présidente du CPAS

La Directrice Générale, Cécile BRULARD

Objet : Projet de revitalisation de l'axe de la gare - désignation d'un notaire

Service : Régie Foncière : Gest. patrimoniale

Référence : REGIE_GESTPATRIMOINE/2020-00170

Le Collège Communal,

Vu les réunions des 7 et 17 juillet 2020 dans le but d'analyser la possibilité de revitaliser l'axe de la gare (Rue Léopold II, rue Rogier, rue de la Petite Guirlande et la rue des Capucins);

Attendu qu'un listing des commerces, à louer ou vides a été dressé par la Gestion Centre Ville ;

Attendu que le projet consiste à contacter, via la Gestion de Centre Ville, les propriétaires des commerces « retenus » en vue négocier une location ou une mise à disposition pour une durée inférieure à un an, afin que la Ville puisse mettre cesdits commerces gratuitement à disposition d'artistes et d'artisans ;

Vu le mail du Département Économie et Animation en annexe ;

Considérant la complexité quant à la possibilité d'établir une convention entre la Ville et un propriétaire portant sur un local commercial;

Vu l'avis du Service Juridique en annexe ;

Attendu qu'afin d'éviter toute contestation ultérieure de quelque nature qu'elle soit et pour éviter que la Ville ne tombe sous le régime d'un bail ou d'une convention que le Collège n'aurait pas souhaité, le service propose de recourir à un notaire pour conseil et rédaction des conventions qui devraient être vraisemblablement au nombre de 12;

Vu le CDLD;

Vu la circulaire du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux;

En conséquence, nous avons l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, la décision ci-après;

Prend connaissance du projet de revitalisation de l'axe de la gare (rue Léopold II, rue Rogier, rue de la Petite Guirlande et rue des Capucins)

et décide :

- De charger le notaire KOEUNE désignée par un marché de services par le Collège du 28.11.19, de conseiller la ville quant à la formule la plus adéquate à adopter et pour la rédaction des conventions dont mention ci-dessus.

Par le Collège Communal :

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre-Président,

Cécile BRULARD

Nicolas MARTIN